



# STAGE D'ECHOGRAPHIE OBSTETRICALE

## CRITERES D'ADMISSION

1. Etre titulaire du diplôme de Sage-Femme d'Etat délivré au Sénégal, ou bien de tout autre titre admis en équivalence par les autorités sénégalaises compétentes.
2. Avoir pratiqué l'obstétrique pendant au moins deux (2) années complètes.
3. Etre en service dans la maternité d'une structure publique ou parapublique de santé.
4. Pouvoir accéder à un échographe fonctionnel dans son service.
5. Etre autorisé(e) par le responsable de sa structure à suivre le stage pendant trois mois.

## LIEU ET DUREE DU STAGE

Le stage s'étend sur trois (3) mois, sans interruption, dans les structures sanitaires agréées par le CEFOREP.

## COUT UNITAIRE DU STAGE ET MODALITE DE PAIEMENT

Le stage a un coût unitaire forfaitaire de **1.200.000 FCFA HT**, payable comme suit :

- Avant le démarrage du stage : 50%
- A la fin du stage : 50%

Ce coût inclus les frais pédagogiques et le matériel fongible.

## PIECES A FOURNIR

1. Une demande d'admission motivée, adressée au Coordonnateur du CEFOREP.
2. Une copie légalisée de la carte nationale d'identité en cours de validité.
3. La(les) copie(s) légalisée(s) du(es) diplôme(s) pertinent(s).
4. Un curriculum vitae à jour.
5. Une lettre d'autorisation à suivre le stage, signée par le responsable de sa structure sanitaire.
6. Un engagement à payer les frais pédagogiques, visé par le responsable de sa structure sanitaire et par le sponsor, le cas échéant.

## DEROULEMENT ET SANCTION DU STAGE

Le stage comprend une partie théorique et une partie pratique en conditions réelles. La partie pratique est validée après la réalisation d'au moins 150 échographies supervisées. Les enseignements sont sanctionnés par deux examens (écrit et pratique), à l'issue desquels le stagiaire reçu rédige un rapport de stage. Une attestation lui est délivrée après validation du rapport de stage.

## FRAIS DE TRANSPORT ET DE SUBSISTANCE

Les frais de transport et de subsistance sont à la charge du stagiaire.